

Rennes, le 28 janvier 2026

Division des personnels enseignants du 1^{er} degré
DIPER 1-B

L'Inspecteur d'académie,
Directeur Académique des services départementaux
de l'Education nationale d'Ille et Vilaine

Affaire suivie par :

Aurélié LEMYRE
Cheffe de Division

à

Marion AGULLO

T 02 99 25 10 43

Anthony CARIOU

T 02 99 25 10 42

Gestionnaires

ce.35div1aff@ac-rennes.fr

Mesdames et Messieurs les instituteurs et
professeurs des écoles

1 Quai Dujardin - CS 73145
35031 RENNES Cedex

Objet : Mouvement intra-départemental 2026 – Postes à exigences particulières avec un entretien devant une commission (hors ASH).

Références : Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports du 22-10-2024 (MENH2131955X) parues au B.O spécial n°05 du 31 octobre 2024 ;

Dans le cadre du mouvement intra départemental 2026, certains postes font l'objet d'entretiens devant une commission départementale compte tenu des compétences particulières requises.

L'attribution de ces postes s'effectuera ensuite en application du barème indicatif pour les candidats ayant obtenu un avis favorable de la part de la commission départementale et ayant candidaté sur des postes de cette nature lors de la saisie des vœux en 2026.

A ce stade, il n'est pas publié de liste de postes. Il est possible de se reporter, à titre indicatif, à la liste publiée dans le cadre du mouvement intra-départemental 2025 sur le site [TOUTATICE](#) (ressources administratives puis service émetteur : DSDEN 35).

Les nouveaux entrants dans le département d'Ille-et-Vilaine seront destinataires d'une communication directe individuelle des modalités de candidatures et ressources à la publication des résultats du mouvement interdépartemental 2026.

Les fiches de poste sont communiquées en parallèle de la présente note départementale. Les postes concernés sont actuellement les suivants (sous réserve d'évolution dans le cadre de la carte scolaire 2026).

Les postes de CPC, de CPD et les postes relevant de l'ASH 1^{er} degré et de l'ASH 2nd degré font l'objet de notes distinctes.

FICHE postes n°12	Dispositifs pour élèves à haut potentiel (E.H.P.)
FICHE postes n°13	Direction avec décharge totale et Direction en R.E.P./R.E.P.+
FICHE postes n°14	Dispositifs pour la scolarisation des moins de trois ans
FICHE postes n°15	Classes à horaires aménagés Musique (CHAM) et dispositifs musique particuliers
FICHE postes n°16	Coordonnateur REP et Enseignant surnuméraire Cité Éducative

FICHE postes n°17	Postes d'enseignants dans une école EMILE
FICHE postes n°18	Postes de Chargé(e) de mission Politiques scolaires, éducatives et partenariales
FICHE postes n°19	Référent direction d'école (publication pour information)
FICHE postes n°22	Classes à horaires aménagés théâtre (CHAT)

I. Modalités de dépôt des candidatures :

Les candidats doivent obligatoirement :

- constituer un dossier composé d'une lettre de motivation et d'un CV (**documents en PDF**)
- l'adresser uniquement par courriel à ce.35div1aff@ac-rennes.fr **pour le vendredi 27 février 2026 (17h00), délai de rigueur.**

L'envoi doit être réalisé à partir de la messagerie académique WEBMAIL pour des raisons de sécurisation des données.

Les candidats du département d'Ille-et-Vilaine ayant obtenu un avis favorable en 2024 ou en 2025 sont dispensés d'entretien. Toutefois, ils doivent impérativement faire acte de candidature par courriel, sans joindre de CV ni de lettre de motivation.

Tout candidat n'ayant pas fait acte de candidature verra son vœu invalidé lors du mouvement 2026.

Le respect de cette procédure conditionnera la recevabilité de la candidature à un ou des postes concernés dans le cadre de la participation au mouvement intra départemental.

2 - Examen des candidatures :

L'examen s'effectuera :

- Si besoin et en fonction du nombre de candidatures, par un premier classement à partir des lettres de motivation, C.V. et toute pièce qui pourrait étayer l'expérience en rapport avec la fonction sollicité(e) transmis par les candidats, classement réalisé par une commission départementale ;
- Puis par des entretiens auprès d'une commission départementale.

Les entretiens se dérouleront entre le 30 mars et le 3 avril 2026, soit en distanciel soit en présentiel.

Les candidats veilleront à se rendre disponibles à ces périodes et recevront confirmation du jour et de l'heure par mail sur leur messagerie académique (WEBMAIL).

Mes services restent à votre disposition pour toute précision.

Marc TEULIER